



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LUTTER CONTRE LA HAINE LGBTQIA+

Sabrina ALLEGRE infirmière conseillère technique de madame la Rectrice
académie de Poitiers

Référente académique LGBTQIA+

législation

Sabrina ALLEGRE ICTR

L'homophobie et la transphobie punies par la loi

- Les discriminations homophobes et transphobes constituent un délit passible de sanctions pénales (article L225-1 du code pénal), au même titre que celles fondées sur le handicap, l'apparence physique ou encore les opinions politiques et religieuses
- Les violences verbales sévèrement sanctionnées : l'injure est punie de 12 000 € d'amende lorsqu'elle est proférée par des discours, cris ou menaces dans des lieux publics, mais aussi lorsqu'elle est diffusée par écrit, dessin ou image. Si le caractère homophobe ou transphobe est retenu, la peine encourue est portée à un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. En cas de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, la peine encourue est également d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Par ailleurs, la répression des provocations, diffamations et injures non publiques à caractère raciste, sexiste, homophobe ou encore transphobe a été renforcée par un décret du 3 août 2017 : les personnes poursuivies pour de tels faits encourrent une amende d'un maximum de 1 500 €

Le mobile LGBTphobe comme circonstance aggravante : Depuis la loi n° 2017-87 du 27 janvier 2017, l'article 132-77 du code pénal prévoit un dispositif général aggravant les peines applicables aux infractions pénales commises avec un mobile homophobe ou transphobe, que la victime soit ou non lesbienne, gay, bi ou trans.

Les mineurs ne peuvent pas être jugés devant les juridictions pénales ordinaires, mais ils peuvent avoir à répondre de leurs actes devant le juge des enfants, le tribunal pour enfants ou la cour d'assises des mineurs.

Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire

NOR : MENE2128373C Circulaire du 29-9-2021 MENJS - DGESCO

1. Comprendre les réalités et la diversité des situations de transidentités

[...]Connaître et comprendre les enjeux relatifs à l'identité de genre et les réalités du vécu des jeunes transgenres apparaît comme un prérequis à une bonne prise en compte de ces élèves en milieu scolaire.[...]

La Cour européenne des droits de l'homme relève, à cet égard, que la notion de « vie privée » mentionnée à l'article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CESDH) « recouvre non seulement l'intégrité physique et morale de l'individu, mais aussi parfois des aspects de l'identité physique et sociale de celui-ci. Des éléments tels que, par exemple, l'identité ou l'identification sexuelle, le nom, l'orientation sexuelle et la vie sexuelle relèvent de la sphère personnelle protégée par l'article 8 de la Convention » (CEDH, 6 juillet 2017, Affaire A.P., Garçon et Nicot c. France, req. nos 79885/12, 52471/13 et 52596/13, point 92).



ATTENTION OUTING

La prise en considération de l'identité de genre revendiquée de la part d'un ou d'une élève ne doit pas être conditionnée à la production d'un certificat ou d'un diagnostic médical ou à l'obligation d'un rendez-vous avec un personnel de santé.

2. Savoir répondre à la situation des élèves transgenres

Du fait de la diversité de ces situations, toutes les mesures d'accompagnement mises en place pour les jeunes transgenres ou en questionnement sur leur identité de genre doivent être élaborées de manière individuelle en se fondant sur les besoins exprimés par les élèves eux-mêmes et leur famille, dans le respect des règles communes à l'institution scolaire. Elles se fondent sur trois principes :

- écouter ;
- accompagner ;
- protéger.

a) Être à l'écoute des élèves et de leur famille : accueillir les questionnements et les besoins des jeunes transgenres

b) Accompagner un ou une élève transgenre : mettre en œuvre des mesures individualisées pour accompagner le parcours des élèves et les protéger

Le changement de prénom

L'expression de genre et les normes vestimentaires

L'usage des espaces d'intimité

c) Protéger les élèves transgenres contre toutes formes de discriminations, de harcèlement et de violences

3. Prévenir la transphobie : mettre en place des mesures générales et préventives

Enfin, l'accueil des élèves transgenres ou en questionnement sur leur identité de genre ne peut se dérouler dans de bonnes conditions que si chaque école, collège et lycée s'efforce de créer un environnement bienveillant pour tous, que des élèves transgenres y soient scolarisés ou non, en ne tolérant notamment aucune injure transphobe. Cette politique de prévention de la transphobie doit s'inscrire dans une dynamique collective, transversale et dans le cadre de la lutte contre toutes les violences de genre et formes de discrimination.

Comprendre identifier et lutter

Sabrina ALLEGRE ICTR

Mieux identifier les comportements LGBTphobes pour mieux y répondre

L'homophobie et la transphobie se nourrissent de tous les stéréotypes et de toutes les normes sociales liées au sexe et à la sexualité. Ces représentations normatives de la masculinité et de la féminité sont à l'origine de **manifestations très diverses et plus ou moins explicites de sexisme, d'homophobie et de transphobie**

- des formes les plus graves (discriminations, violences physiques, injures, moqueries)
- aux plus anodines en apparence (stéréotypes, « blagues », remarques, etc.).

Ces agissements, **semblant** de moindre intensité, peuvent cependant avoir des conséquences sérieuses lorsqu'ils s'installent dans la durée. Ils créent de la souffrance chez les jeunes qui subissent une homophobie et une transphobie dites « ordinaires » et in fine peuvent avoir des répercussions sur leur scolarité et sur leur construction personnelle.

AGIR et LUTTER

- Affirmer l'opposition à toute forme de discrimination et de violence LGBTphobes ;
- Mobiliser l'ensemble de la communauté éducative en engageant chacun et chacune à soutenir les jeunes LGBT face aux difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans le cadre scolaire ;
- Lutter contre l'invisibilisation des jeunes LGBT, terreau à la fois de l'homophobie et de la transphobie et du mal-être de certains adolescents ;
- Engager une dynamique positive en matière de climat scolaire en portant l'idée que chaque établissement doit veiller à créer un climat sécurisant pour tous et toutes ;
- Développer des solidarités, notamment entre élèves, et des initiatives contre les discriminations ;
- Promouvoir le « zéro tolérance » à l'égard des injures sexistes et LGBTphobes ;
- Rappeler l'existence du service d'aide à distance ecoute.contrelhomophobie.org, accessible à tous et toutes par téléphone, courriel et chat.
- Les affichages dans les lieux de passages/de vie peuvent servir de point de départ à des échanges avec les jeunes sur ce qui se passe et ce qu'ils peuvent y observer.

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

<https://view.genial.ly/63fa2224219cc90011bae000/interactive-content-lutter-contre-la-haine-lgbtqia>



QUESTIONS / REPONSES

Sabrina ALLEGRE ICTR